

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Février 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Février à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/02/2025.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROU Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

**Absent(i) avant donné procuration** :

**Absent(s)** : Absent(s) ayant donné procuration : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHANDAT David

### 2025\_13 – Subvention aux associations

Vu L'article L 2311-7 du CGCT qui clarifie les règles de versement des subventions par les communes,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **d'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Subventions aux associations	2025
ACPG-CATM-TOE SANCERGUES	120,00 €
ASSOCIATION SAINTE BARBE - SANCERGUES	534,00 €
ENTRAIDE AMITIE	250,00 €
SOCIETE DE CHASSE ARGENVIERES	130,00 €
Université rurale Sancergues	180,00 €
Les 3A	300,00 €
ENERGYM	100,00 €
ADMR	100,00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID : 018-211800123-20250228-2025\_13-DE

Berger  
Levrault

JUDO CLUB SANCERGUOIS	75,00 €
Souvenir Français	200.00 €
Football Club Beffes ST Léger Marseilles	50.00 €
<b>total</b>	<b>2 039.00 €</b>

- d'autoriser Mme la Maire à mandater les sommes correspondantes à l'imputation 6574.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 4 Mars 2025

La Maire

Francine MENARD

Le Secrétaire de séance

M. CHANDAT David



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 04/03/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 04/03/2025